



Offre d'emploi : Médecin du travail H/F

A temps plein

Côtes d'Armor, bord de mer

PARIS 3h15 TGV

■ Le Centre Hospitalier de Lannion-Trestel est fortement ancré sur le Trégor et dessert une population de près de 100 000 habitants ; il regroupe 715 lits et places répartis entre les sites de Lannion et Trestel.

■ Le Centre Hospitalier de Tréguier, a été récemment labélisé Hôpital de proximité, et dispose d'une capacité de 560 lits et de 25 places (10 places Accueil de jour et 15 places Hôpital de jour).

Plus d'infos

<https://www.ch-lannion.fr/>
<http://www.ch-treguier.fr/>

1. PRESENTATION DU SERVICE

Le service de santé au travail se compose d'un médecin du travail, de deux assistantes de santé au travail, de deux infirmières de santé au travail, d'un ergonome et une psychologue du travail.

Le service de santé au travail se situe sur deux sites distincts : les Centres Hospitaliers de Lannion et Tréguier. Il est en charge du suivi des 2680 agents hospitaliers et médecins travaillant sur ces deux sites.

Les équipes en place sont formées et disposent des locaux et équipements nécessaires.

Le service de santé au travail a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. A cette fin :

- ✚ il conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
- ✚ il conseille les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
- ✚ il assure la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celles des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge ;
- ✚ il participe au suivi et contribue à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

2. PRESENTATION DU POSTE : MISSIONS ET RESPONSABILITES

Le rôle du médecin du travail est exclusivement préventif. Il consiste à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, notamment en surveillant leurs conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et leur état de santé, ainsi que tout risque manifeste d'atteinte à la sécurité des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail.

Il est le conseiller de l'employeur, des travailleurs, des représentants du personnel et des services sociaux, notamment sur :

- ✚ l'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise,
- ✚ l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, notamment en vue de préserver le maintien dans l'emploi des salariés,
- ✚ la protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances, et notamment contre les risques d'accidents du travail ou d'exposition à des agents chimiques dangereux,
- ✚ l'hygiène générale de l'établissement et dans les services de restauration,
- ✚ la prévention et l'éducation sanitaires dans le cadre de l'établissement en rapport avec l'activité professionnelle,
- ✚ la construction ou les aménagements nouveaux,
- ✚ les modifications apportées aux équipements,
- ✚ la mise en place ou la modification de l'organisation du travail de nuit.
- ✚ l'accompagnement en cas de réorganisation importante de l'entreprise.
Ses missions sont les suivantes :
- ✚ Assurer le suivi individuel médico-professionnel des agents hospitaliers, adapté aux risques professionnels (consultations, vaccinations, examens complémentaires).
- ✚ S'assurer de l'aptitude au poste et de l'absence de retentissement du travail sur la santé physique et mentale des travailleurs tout au long du parcours professionnel.
- ✚ Réaliser des actions en milieu de travail (visites de services, études de poste, évaluation des risques professionnels etc.).
- ✚ Participer aux groupes de travail institutionnels, aux instances et aux commissions de maintien dans l'emploi.
- ✚ Participer à la veille sanitaire.

3. POSITION DANS L'ETABLISSEMENT

Relations hiérarchiques :
Direction des Ressources Humaines.

Interlocuteurs réguliers :
Direction des Affaires Médicales.
Direction Générale.

4. FORMATION REQUISE – PROFIL

Etre titulaire du CES/DES en médecine du travail ou titre équivalent.

Etre attaché au bien-être des agents suivis et faire preuve de qualité d'écoute.
Aisance relationnelle.
Avoir la capacité à animer une équipe, être force de proposition.

5. CONDITIONS DE TRAVAIL

Poste à temps plein

Statut PH ou contractuel

Répartition hebdomadaire : 70% sur Lannion 30% sur Tréguier

Congés annuels et RTT : droits statutaires.

6. QUALITE DE VIE EN COTES D'ARMOR

- Entre terre et mer, les Côtes d'Armor sont réputées pour les sports nature : randonnées, voile, kite, paddle et kayak de mer, trail, cyclisme et VTT, équitation, golf, etc...
- A quelques minutes des plages et du sentier côtier des douaniers, loin des embouteillages
- La gastronomie tournée vers la mer y est renommée et met en valeur des produits locaux de grande qualité.
- Une vie culturelle et associative riche pour un épanouissement personnel

Le tout, à 3H15 de Paris et 1H45 de Rennes en TGV ou en voiture.

Rejoignez-nous vite !

Lettre de candidature et CV à envoyer à :

recrutement.drh.lannion@armorsante.bzh

Pour tout renseignement, contacter :

Mr le Dr CLAUDE Christian – Chef de service – ☎ : 02.96.05.71.76

✉ : christian.claude@armorsante.bzh

Ou

Mr Eric BERTAND – Directeur Adjoint des Ressources Humaines – ☎ : 02.96.05.70.45

✉ : eric.bertrand@armorsante.bzh